



CLUB D'ÉCHECS D'AVOINE

**40e OPEN D'ÉCHECS D'AVOINE 2026**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR – version française**



**Article 1 : Organisation**

L'application du présent règlement est confiée au Comité d'Organisation du club d'échecs d'Avoine, placé sous la direction de M. Jean-Louis SALVAING, Président du club.

Le club d'Avoine organise le 40e Open International d'échecs d'Avoine du 18 au 26 juillet 2026 :

Adresse de la salle de jeu : Espace Culturel d'Avoine, rue de l'Ardoise, 37420 Avoine

Numéros de téléphone de la salle de jeu : 02 47 58 40 84

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt du tournoi.

**Article 2 : Droit à l'image**

Durant le tournoi, lors des parties d'échecs et des activités annexes, des photos ou des vidéos seront prises et publiées par voie de presse ou internet. Les personnes ne désirant pas figurer sur des clichés ou des films doivent se faire connaître dès leur inscription ou au plus tard avant le début de la 1re ronde.

**Article 3 : Homologation et principe d'appariement :**

Le tournoi est homologué FFE (n°71087) et compte pour le classement FIDE d'août 2026.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse Accéléré Dégressif en neuf (9) rondes, selon les règles C04 du manuel de la FIDE.

Des points fictifs sont temporairement attribués selon le classement ELO pour que les appariements soient moins déséquilibrés.

Ces points sont retirés après la fin de la 7e ronde.

Le logiciel d'appariement utilisé est la dernière version disponible du logiciel recommandé par la FFE

**Article 4 : Formalités d'inscription**

Chaque personne voulant s'inscrire au tournoi consent à :

- Respecter la Charte du joueur d'échecs (*affichée à côté du présent règlement*).
- Fournir les renseignements personnels suivants :
  - nom et prénom ;
  - fédération représentée et code FFE ou FIDE ;
  - classement ELO (national ou international).
- S'acquitter du montant de ses droits d'inscription :
  - Adultes (20 ans et plus : catégories Senior, S50 et S65) : ..... 60 €
  - Jeunes (moins de 20 ans : catégories U08 à U20) : ..... 30 €

*L'inscription est gratuite pour les GMI(F), MI(F), les membres de l'équipe de France Jeunes, les championnes et champions de France jeunes en titre, et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve d'avoir prévenu le Comité d'Organisation au moins 48 heures avant le début du tournoi.*

- Les personnes ayant le code FIDE FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

*Le Comité d'Organisation demandera aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club d'Avoine.*

Seront appariées à la 1re ronde uniquement les personnes qui ont réglé leurs droits d'inscription.

Les personnes qui se sont inscrites et ont payé par internet sont dispensées de pointage.

- En cas d'absence ou de renoncement à participer à l'Open d'Avoine, un remboursement est possible sous réserve d'avoir prévenu l'organisation avant la fin du pointage.

La liste de départ est officiellement close le samedi 18 juillet 2026 à 14 h ; néanmoins les retardataires qui s'inscriront après cette limite pourront être appariés entre eux dans la limite des places disponibles.

#### **Article 5 : Collège des arbitres**

Arbitre Principal : M. Paul Adrien SALLY, Arbitre Fédéral Élite 1  
Arbitres Adjoints : Mme. Julie COLIN, Arbitre Fédéral Élite 1  
M. Noël DAL PRA, Arbitre Fédéral Open 2  
M. Sammy PLAT, Arbitre Fédéral Élite 1

Pourra également officier, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

#### **Article 6 : Horaires :**

Accueil et renseignements	samedi	18/07/2026	De 9:00 à 14:00
Clôture de la liste initiale des inscriptions	samedi	18/07/2026	14:00
Ronde n°1	samedi	18/07/2026	15:00
Ronde n°2	dimanche	19/07/2026	14:00
Ronde n°3	lundi	20/07/2026	14:00
Ronde n°4	mardi	21/07/2026	14:00
Ronde n°5	mercredi	22/07/2026	14:00
Ronde n°6	jeudi	23/07/2026	14:00
Ronde n°7	vendredi	24/07/2026	14:00
Ronde n°8	samedi	25/07/2026	14:00
Ronde n°9	dimanche	26/07/2026	9:00
Cérémonie de remise des récompenses	dimanche	26/07/2026	16:30 (Salle de spectacle de l'Espace Culturel d'Avoine)

#### **Plan vague de chaleur**

Dans le cas d'une éventuelle canicule (maximale à 35 °C ou plus), le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires des rondes n<sup>OS</sup> 2 à 8 à **9:00 du matin**, au lieu des 14:00 prévues.

La décision à propos d'un tel changement sera annoncée au plus tard à l'ouverture de la précédente ronde.

#### **Article 7 : Affichage des appariements :**

Une liste des appariements est communiquée le plus rapidement possible après la fin de la dernière partie de la ronde précédente, sur le site internet du club.

La liste des appariements est définitive à 00:01 le jour suivant la fin de la ronde précédente.

Passé ce délai, l'arbitre principal décide s'il est nécessaire de changer les appariements et publiera la liste corrigée au plus tôt le cas échéant.

#### **Article 8 : Cadence de jeu**

Les parties se jouent à la cadence Fischer (*tout au long de la partie, chaque coup joué redonne du temps lorsque la pendule est enclenchée pour stopper le décompte*).

Pour une partie, sont alloués à chaque personne :

90 min + 30 sec/coup, suivis de 30 min + 30 sec/coup si 40 coups ou plus ont été achevés.

#### **Article 9 : Absences : Forfaits et BYE**

- Toute personne prévoyant de s'absenter à une ronde doit prévenir l'arbitre dès que possible. Une absence prévenue ne peut être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre.
  - Pendant l'intégralité du tournoi, toute personne peut se déclarer forfait pour une ronde : elle sera retirée des appariements et ne recevra pas de point.

- Pour les rondes 1 à 6, la première absence dont l'arbitre est informé à l'avance est considérée comme un BYE à 0,5 point, sauf demande explicite de la personne.
- **Les joueurs et joueuses bénéficiant de conditions n'ont plus le bénéfice du demi-point à partir de la ronde 2.**
- Jusqu'à trois (3) absences, forfait ou BYE, sont autorisées : toute personne ayant au moins quatre (4) absences sera définitivement retirée des appariements, sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Une personne désignée par l'organisateur pourra être intégrée au tournoi si un nombre impair de joueurs sont présents lors de l'appariement. Cette personne n'étant présente que lorsque c'est nécessaire, elle pourra avoir plus de trois (3) absences pendant le tournoi.
- Toute personne absente sans avoir prévenu l'arbitre sera considérée comme ayant abandonné le tournoi, sauf si l'absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Une absence non notifiée et non justifiée sera signalée à la FFE, qui pourra prendre une sanction et la transmettre à la fédération de la personne concernée.

#### Article 10 : **Comportement durant les rondes**

- Afin d'assurer la concentration, la sérénité de tous et le bon état d'esprit, sportif et convivial, qui fait la renommée du tournoi d'Avoine, merci de respecter les consignes suivantes :
  - Durant la partie, rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
  - Ne pas s'éloigner de votre échiquier sans l'autorisation d'un arbitre quand c'est à votre tour de jouer.
  - Éviter toute discussion, lecture ou communication suspecte.
  - Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, même sur les échiquiers vacants à la suite d'une partie terminée.
  - L'alcool est interdit dans les salles de jeu.
  - Une tente d'analyse, à l'extérieur de l'espace de jeu, est à disposition des personnes ayant terminé leurs parties.
  - Toute personne qui commenterait ou interviendrait dans une partie qui n'est pas la sienne s'exposerait à l'expulsion
    - de l'espace de jeu pour une première remontrance,
    - de la manifestation en cas de récidive ;
- Les appareils électroniques, en particulier ceux capables de suggérer des coups d'échecs, sont indésirables dans la salle de jeu. (*notamment : téléphones et montres, connectées ou non*)
  - Ils sont tolérés s'ils sont totalement éteints, rangés près de la table de jeu et ne sont pas directement accessibles pendant la partie. Ils ne sont pas autorisés sur la table de jeu, même si la batterie est retirée. Ils peuvent également être rangés à un endroit désigné par l'arbitre.
- Toute personne ayant un tel appareil sur elle pendant sa partie recevra une sanction allant d'un avertissement à l'exclusion pour une ou plusieurs rondes.
- Les spectateurs et spectatrices peuvent apporter un tel appareil dans la salle de jeu, mais ne peuvent pas le sortir tant que des parties sont en cours, sous peine d'exclusion de la salle.
- Si l'un de ces appareils émet le moindre son, la personne à qui il appartient se verra :
  - signifier la perte immédiate de sa partie
  - prié de quitter la salle de jeu, s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas de partie en cours.
- L'arbitre peut autoriser l'utilisation d'un tel appareil en cas de force majeure ou pour raison médicale.
- Les joueurs et joueuses peuvent être contrôlés au détecteur de métal à n'importe quel moment du tournoi. Les arbitres pourront demander à une personne ayant fini sa partie de se soumettre à une inspection Fair-Play plus détaillée. L'arbitre menant le contrôle sera du même genre que le joueur ou la joueuse et un témoin du même genre sera également présent. Le joueur ou la joueuse pourra demander à ce qu'une personne de son choix soit présente comme témoin, quel que soit son genre. Si un appareil électronique interdit est trouvé sur le joueur ou la joueuse, cette personne perdra sa partie et son adversaire gagnera. Si le joueur ou la joueuse ne coopère pas avec l'arbitre, il ou elle perdra sa partie, après un avertissement clair de la part de l'arbitre.
- La salle de jeu et toutes les salles annexes du tournoi (WC, analyse, buvette ...) sont réputées non-fumeur.

L'espace fumeur, équipé de poubelles à mégots, est situé aux abords extérieurs de la salle de la buvette.

- La présence des animaux est interdite dans l'ensemble des locaux occupés par l'Open d'Avoine, à l'exception des animaux d'assistance.

#### Article 11 : **Dispositions concernant le délai de retard autorisé**

La partie est perdue par forfait pour quiconque ne s'est pas présenté devant son échiquier dans un délai de 45 minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Ce forfait sportif, noté 1-F ou F-1, n'est pas pris en compte dans le calcul des variations ELO des deux adversaires concernés. Le vainqueur conserve le point acquis pour l'attribution des appariements et du classement final.

#### Article 12 : **Dispositions concernant les propositions de match-nul par accord mutuel**

Il n'y a aucune condition de temps de jeu ou de nombre de coups joués restreignant les propositions de nulle par accord mutuel.

Les adversaires peuvent toutefois être sanctionnés pour manquement à l'éthique sportive s'ils enfreignent manifestement la **Charte des joueurs et joueuses d'échecs**.

*« Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. »*

#### Article 13 : **Gestion des coups illégaux**

- Le **2<sup>e</sup> coup illégal achevé et constaté par l'arbitre** fera perdre la partie.
- Un coup illégal doit être signalé à l'arbitre, ou constaté par l'arbitre lui-même ;
  - Rappel de l'article 7.5.3 des règles du jeu de la FIDE : « *Si une personne appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.* »
  - Rappel de l'article 7.5.4 des règles du jeu de la FIDE : « *Si une personne utilise ses deux mains pour réaliser un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal et pénalisé comme tel.* »
  - Déplacer la pièce d'une main et appuyer sur la pendule de l'autre est interdit, mais n'est pas considéré comme un coup illégal.

#### Article 14 : **Formalités de fin de partie**

- À l'issue de chaque partie, les adversaires :
  - s'assurent que le résultat de la partie est indiqué sans ambiguïté sur les feuilles de notation, sans contradiction entre elles ;
  - signent leur feuille de notation et contresignent celle de l'adversaire ;
  - remettent leurs pièces en position de départ sur l'échiquier ;
  - remettent les deux originaux (feuilles blanches) des feuilles de notation, et les deux chevalets nominatifs, à la table des arbitres de leur salle, où ils enregistrent leur résultat sur le logiciel Sharly Chess ;
  - partent en laissant leur table propre pour la ronde suivante. Des poubelles sont disposées aux entrées des salles.

#### Article 15 : **Classement final et Départages en cas d'ex aequo**

Le classement général est établi :

- d'abord selon le nombre de points de parties acquis ;  
*Chaque ronde rapporte : Victoire = 1 point, match-nul = 0,5 point, défaite = 0 point*
- puis par le système BUCHHOLZ tronqué 2  
*Somme des points marqués par les adversaires (score ajusté), diminuée des deux plus mauvais scores ajustés ;*  
*NOTE : par dérogation à l'article C07-16.6, la gestion des parties non jouées s'effectue suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*
- puis par la performance ELO réalisée.  
*Moyenne ELO des adversaires affrontés, augmentée d'une « valeur de performance », fonction du score réalisé.*

## Article 16 : Récompenses

La liste des récompenses est publiée dans le bulletin d'ouverture et affichée à l'ouverture de l'Open.

**Tous les prix de cette liste sont distribués à la place, suivant l'ordre du classement final.**

*Ceci signifie qu'il n'y a ni partage de prix, ni Système HORT, entre des ex aequo, que ce soit pour le classement général ou les prix spéciaux.*

Les prix spéciaux, notamment ceux par tranche de classement ELO ou par catégories, s'entendent *stricto sensu* suivant l'annonce qui en est faite.

*Exemple : un U18 concourt pour le prix U18 même s'il termine devant le premier U20.*

Dans le cas où une personne mérite plusieurs prix, seul celui du montant le plus élevé lui est attribué, les prix par tranche de classement ELO sont prioritaires sur les prix par catégorie d'âge.

*Les prix ainsi non distribués sont reversés dans la liste des prix pour lesquels ce joueur n'a pas été primé.*

Si une personne devant recevoir un prix ne peut être présente à la remise des prix, elle doit prévenir l'organisateur pour désigner une personne qui récupérera le prix sur la scène à sa place.

*Un prix non distribué ne sera pas envoyé par voie postale et reste propriété de l'organisation.*

*Les trois joueurs et joueuses en tête de chaque classement général et féminin doivent être présentes sur scène pour récupérer leurs prix, aucune procuration ne sera autorisée dans ce cas.*

## Article 17 : Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué pendant la première ronde et affiché aussitôt dans la salle du tournoi.

- Ce jury pourra être saisi pour contester une décision arbitrale :
  - si la décision est contestée pendant la partie, celle-ci continue suivant les directives de l'arbitre ;
  - la personne contestant la décision doit se faire connaître auprès de l'arbitre principal dans l'heure qui suit la fin de la partie ;
  - la personne et l'arbitre concernés par la décision écrivent un bref rapport expliquant la décision et son contexte ;
  - le jury d'appel ne juge que l'application des règles du jeu, des règles de Fair-Play et du règlement intérieur;
  - le jury peut changer le résultat de la partie concernée et recommander des sanctions disciplinaires envers une personne concernée avec l'accord du Comité d'Organisation, dans l'intérêt du tournoi ;
  - aucune décision du jury d'appel ne peut être contestée pendant la durée du tournoi, toute personne concernée peut cependant saisir la Commission des Appels Sportifs de la FFE sous 10 jours après la réception de la décision.
- Sa composition est la suivante :
  - deux membres du Comité d'Organisation (+1 personne suppléante)
  - trois joueuses ou joueurs du tournoi (+1 personne suppléante)
  - si le nombre de personnes devient pair suite à des indisponibilités ou des incompatibilités, une personne membre du collège des arbitres non concernée directement par la décision contestée

Une personne membre du jury d'appel ne peut statuer sur une décision qui la concerne, concerne au premier chef une personne qu'elle encadre, ou concerne un membre de sa ligue (pour les personnes jouant sous le drapeau français), ou un membre de sa fédération (pour les personnes jouant sous un autre drapeau).

## Article 18 : Si vous avez d'autres questions

Tout au long du tournoi, les règles de F.F.E. et de la F.I.D.E. sont appliquées pour tout point ne faisant pas l'objet du présent règlement.

## Article 19 : Règles sanitaires en cas de pandémie

### **Quelques rappels de bon sens :**

En participant à la compétition, vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui peut être instauré en cours de tournoi en cas de consignes des autorités sanitaires ;

Il est conseillé de se désinfecter les mains régulièrement ;

Le port du masque est conseillé, mais pas obligatoire.

Au début de la partie et à la fin, les adversaires peuvent se saluer sans se serrer la main, selon leurs préférences.

Pour les arbitres,  
M. Paul-Adrien SALLY

Pour le comité d'organisation,  
M. Jean-Louis SALVAING

